



**IMPÔT SUR LE REVENU**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	
Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA		Régime Réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de l'exploitant :		Adresse du domicile de l'exploitant :	
SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES			
Adresse de la direction de l'entreprise :		Ancienne adresse en cas de changement :	
LIEU DIT SALETTES 81140 CAHUZAC-SUR-VERE			
SIRET	4 0 0 8 7 5 6 9 6 0 0 0 1 7		

**B DIVERS**

Activités exercées : Hôtels et hébergement similaire

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION**

	Col. 1	Col. 2
1 <b>Résultat fiscal</b> Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	0	1 117
2 <b>Revenus de valeurs et capitaux mobiliers</b> (compris dans les résultats ci-dessus)		
– Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b	
revenus nets exonérés (a – b)	c	
– Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
<b>Total c + d</b>	0	1 117
4 <b>Bénéfice imposable</b> (col. 1 – col. 2) ou <b>Déficit déductible</b> (col. 2 – col. 1)		1 117
4 bis <b>Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle</b>		
4 ter <b>Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art.204G du CGI)</b>		
– Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.	e	11 798
– Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.	f	

5 **Plus-values** taxées selon les règles prévues pour les particuliers

à court terme et à long terme exonérées

à long terme imposables au taux de 12,8 %

à long terme différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI)

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)

dont PVCT (art. 151 septies, art. 151 septies A et 238 quinquies du CGI)

6 **Exonérations et Abattements**

Entreprise nouvelle art. 44 sexies

ZFU art. 44 octies et 44 octies A

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)

ZRR art. 44 quinquies

Zone franche d'activités (art.44 quaterdecies)

Autres dispositifs

Jeunes entreprises (JEI)

Zone de restructuration de défense (art.44 terdecies)

Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art.44 sexdecies)

Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)

Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 %

sur le bénéfice professionnel

7 **BIC non professionnels (2031Bis)** a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT

Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 duodecies)

Moins-values à court terme (art. 39 duodecies)

Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants)

Plus-values nettes à long terme imposable à 12,8%

8 **Régime des sociétés de personnes**

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 **Comptabilité informatisée** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et coordonnées du prestataire (ECF) : SARL AUENER ET ASSOCIES

5 rue Jules Raimu 31200 TOULOUSE

du comptable : SARL AUENER ET ASSOCIES

du conseil :

du CGA, de l'OMGA ou CENTRE DE GESTION AGREE 30

du viseur conventionné : 115 allée 30023 NIMES CEDEX 1

N° d'agrément : 1 0 1 3 0 0

ECF  Visa : CGA  Viseur conventionné

Tél : 05.32.26.27.28

Tél :

Tél :

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES et date de clôture de l'exercice : 31/12/2020  
(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

**D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS** (voir renvois page 4)

Répartition des résultats entre les associés personnes morales			
Identification, adresse des associés personnes morales	SIREN	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques						
Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques	Associé ayant la qualité de gérant	N° fiscal (SPI)	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Voir état annexe						

Sociétés en commandite simple montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 0

**E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX** Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.	Exercice
Montant des : { - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

**F DIVERS** NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

<b>RÉMUNÉRATIONS</b>	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2014, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) ..... Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) ..... (* ) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

**PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT**

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value

Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

**H BIC NON PROFESSIONNELS**

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

**BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX  
ANNEXE A LA 2031**

**N° 2031 BIS**

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

**D REPARTITION DES BENEFICES ET DES DEFICITS DES SOCIETES**

**(lignes 1 à 6)**

Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques	Associé ayant la qualité de gérant	N° fiscal (SPI)	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
LE NET Laurent Le Béroutas 32200 GIMONT ASSOCIE			24/07/1966 TOULOUSE 31 Haute Garonne FRA	( 223)		
LE NET Delphine Le Tassouen 31550 AIGNES ASSOCIE			02/11/1970 TOULOUSE 31 Haute Garonne FRA		( 223)	
LE NET Sarah 40, boulevard Gouvion Saint-Cyr 75017 PARIS ASSOCIE			10/06/1989 PARIS 75 Ville de Paris FRA		( 223)	
DERRIEUX Chantal En vital 31380 MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE			04/10/1952 CESTAYROLS 81 Tarn FRA			
LE NET Pauline En vital 31380 MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE ASSOCIE			27/02/1994 TOULOUSE 31 Haute Garonne FRA		( 223)	
CARRERE Antoine 110, avenue Raymond Naves 31000 TOULOUSE ASSOCIE			29/01/1985 TOULOUSE 31 Haute Garonne FRA		( 223)	

Désignation de l'entreprise		SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		LIEU DIT SALETTES 81140 CAHUZAC-SUR-VERE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 0 0 8 7 5 6 9 6 0 0 0 1 7		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le,		31/12/2020	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX	19 818	CQ	19 818	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 540	AG	1 345	12 195
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 722	AK	4 722	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	2 825 107	AQ	2 151 115	673 992
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	412 030	AS	387 493	24 537
		Autres immobilisations corporelles	AT	240 015	AU	220 201	19 814
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	400	CV		400
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	153	BE		153
		Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 347	BI		1 347	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>3 517 136</b>	<b>BK</b>	<b>2 784 696</b>	<b>732 440</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	34 198	BU		34 198
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	9 866	BY		9 866
		Autres créances (3)	BZ	56 192	CA		56 192
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD		CE		
Disponibilités		CF	447 909	CG		447 909	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 798	CI		5 798	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>553 964</b>	<b>CK</b>		<b>553 964</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>4 071 101</b>	<b>1A</b>	<b>2 784 696</b>	<b>1 286 405</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		<b>CR</b>	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 618 000 .....)	DA	618 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH	( 2 748 512)		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 1 116)		
	Subventions d'investissement	DJ	49 411		
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	( 2 082 218)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	151 410		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	3 154 780		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 724		
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 137		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	19 571			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	3 368 623		
	Ecarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 286 405		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	213 842			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 410			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	118 955	FB	FC	118 955	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	550 968	FH	FI	550 968	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	<b>FJ</b>	<b>669 923</b>	<b>FK</b>	<b>FL</b>	<b>669 923</b>	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN	4 888	
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	94 580	
	Autres produits (1) (11)				FQ	77	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					<b>FR</b>	<b>769 470</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	20 078	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	22 346	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	76 121	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	178 362	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	22 502	
	Salaires et traitements*				FY	307 993	
	Charges sociales (10)				FZ	52 657	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	99 531
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)				GE	68		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					<b>GF</b>	<b>779 661</b>	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					<b>GG</b>	<b>( 10 191)</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					<b>GP</b>		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					<b>GU</b>		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					<b>GV</b>		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					<b>GW</b>	<b>( 10 191)</b>	

## CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
<b>CHARGES</b>				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">}</div> <div> <p>biens</p> <p>services</p> </div> </div>				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

**Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772**

Désignation de l'entreprise		SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	869	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	11 798	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	12 668	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 593	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	3 593	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	9 074	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	782 138	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	783 255	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	( 1 116)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	94 580
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	<b>A6</b>	obligatoires	<b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin	<b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				3 593		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					869	
Subventions d'investissement virées au résultat					11 798	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
INCORP.		TOTAL I				CZ	19 818	D8			D9		
		TOTAL II				KD	27 806	KE			KF		
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	2 621 028	KK			KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN			KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	204 079	KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	550 343	KT			KU	81 529	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW			KX		
		Matériel de transport*				KY	16 213	KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	245 581	LC			LD	18 222	
		Emballages récupérables et divers *				LE	594	LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI			LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL			LM			
	TOTAL III				LN	3 637 840	LO			LP	99 751		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M			8T		
		Autres participations				8U	400	8V			8W		
		Autres titres immobilisés				IP	153	IR			IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	1 347	IU			IV				
TOTAL IV				LQ	1 901	LR			LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 687 367	ØH			ØJ	99 751			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2					
INCORP.		TOTAL I				IN		CØ	19 818 <th>DØ</th> <td></td>	DØ			
		TOTAL II				IO		LV	18 263 <th>LW</th> <td></td>	LW			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	2 621 028	MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG	204 079	MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		77 054		IT		MJ	142 788	MK	412 030	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP	16 213	MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	40 596	MT	223 208	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV	594	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		77 054		IV		NG	183 384	NH	3 477 153	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IO		ØX	400	ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B	153	2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	1 347	2F		2G		
TOTAL IV				I3		NJ	1 901	NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	77 054	ØK	192 927	ØL	3 517 136	ØM			

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Cegrid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 – col. 2] – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =


Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *						
<b>CADRE A</b>																
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY	19 818			EL				EM			EN	19 818	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE	15 610			PF				PG	9 543		PH	6 067	
Terrains			PI				PJ				PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	1 974 867			PN	68 170			PO			PQ	2 043 038	
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT			PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	90 638			PW	17 439			PX			PY	108 077	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	520 036			QA	10 245			QB	142 788		QC	387 493	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD				QE				QF			QG		
	Matériel de transport		QH	15 489			QI	266			QJ			QK	15 756	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	241 632			QM	3 409			QN	40 596		QO	204 445	
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS			QT		
<b>TOTAL III</b>			QU	2 842 663			QV	99 531			QW	183 384		QX	2 758 810	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			ØN	2 878 092			ØP	99 531			ØQ	192 927		ØR	2 784 696	
<b>CADRE B</b>																
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3			
Emballages récup. et divers		W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1			
<b>TOTAL III</b>		X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>		NL					NM						NO			
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>																
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations										SP		SR				

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>TV</b>	<b>TW</b>	<b>TX</b>
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>TY</b>	<b>TZ</b>	<b>UA</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>UB</b>	<b>UC</b>	<b>UD</b>	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF		
	– financières	UG	UH		
	– exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					<b>10</b>

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	1 347	UV		UW	1 347		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	9 866		9 866				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0 )			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	50		50				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 461		5 461				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	13 105		13 105				
	Groupe et associés (2)			VC	7		7				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	37 566		37 566				
	Charges constatées d'avance			VS	5 798		5 798				
	<b>TOTAUX</b>			VT	73 204	VU	71 857	VV	1 347		
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 410		1 410			
			à plus d'1 an à l'origine		VH	150 000		150 000			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	11 724		11 724				
		Personnel et comptes rattachés		8C	22 338		22 338				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 602		8 602				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	196		196					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	3 154 780				3 154 780		
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	19 571		19 571				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
		<b>TOTAUX</b>		VY	3 368 623	VZ	213 842			3 154 780	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	150 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	3 154 780	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2020				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>			<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8		
		- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
<b>TOTAL I</b>					WR			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>			<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS	1 116		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH		
		- imposées au taux de 19%				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )					2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexties)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexties A)	L5	XF
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	XG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>	<b>XH</b>	1 116	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					} —————	XI		
bénéfice (I moins II)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>					XN		XO	1 116

Désignation de l'entreprise <u>SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	<b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	<b>K4ter</b>
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>	27 184
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *		<b>8X</b>	<b>8Y</b>
		<b>8Z</b>	<b>9A</b>
		<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *		<b>9D</b>	<b>9E</b>
		<b>9F</b>	<b>9G</b>
		<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer		<b>9K</b>	<b>9L</b>
		<b>9M</b>	<b>9N</b>
		<b>9P</b>	<b>9R</b>
		<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	<b>YO</b>
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D		- Autres réserves		ZD							
	Prélèvements sur les réserves			0E		Dividendes		ZE							
						Autres répartitions		ZF							
	<b>TOTAL I</b>			0F		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG							
										<b>TOTAL II</b>		ZH			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance											YT	36 630		
	- Locations, charges locatives et de copropriété			( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	9 663				
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU	10 614		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	18 425		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV			
	- Autres comptes			( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	206		ST	103 027				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											ZJ	178 362		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE											YW	4 038		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	18 464				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052											YX	22 502		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée											YY	54 342		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	33 760		
DIVERS	- Montant brut des salaires *											0B	236 078		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											0S			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP	1	0	1	3	0	0	- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies											RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15%			JK	Plus-values à 0%			JL				
				Plus-values à 19%			JM	Imputations			JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15%			JN	Plus-values à 0%			JO				
				Plus-values à 19%			JP	Imputations			JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES Néant \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨</b>						
	<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩</b>			(A)	(B)	(C)	
	<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪</b>				(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

## ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
solanciel	25/01/2013	5 863		5 863					
TELECOM PABX NUMERI	21/05/1999	5 356		5 356					
TELECOM MISE EN SER	21/05/1999	1 411		1 411					
TELECOM 24 LLEA	21/05/1999	313		313					
TELECOM ACCES NUMER	12/05/1999	411		411					
TELECOM ROUTEUR MAT	14/11/2001	1 519		1 519					
PRODI SERVICES ALAR	30/06/2006	899		899					
ORANGE E-DIATONIS A	08/05/2010	4 240		4 240					
DARTY FOUR ENC SAUT	26/05/1999	523		523					
CBP DESTRUC INSECTE	31/05/1999	180		180					
CBP BATTEUR 5KG	31/05/1999	532		532					
CBP BALANCE ELEC 3K	31/05/1999	255		255					
CONFOR CONGELAT BAH	27/06/2002	317		317					
TAF TEXT NAPPES/SER	10/09/1999	461		461					

**ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES****N° 2059-A**

Désignation

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
C-FAVOR CENTRIFUGEUR	16/09/2003	333		333					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TAF 3 NAPPES COTO	23/12/1999	315		315					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TAF 2 MOLLETONS TAB	23/12/1999	200		200					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CAILHOL TABLES	06/10/2003	600		600					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BRAGARD VET PROF	17/03/2000	2 161		2 161					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
OMNIUM T. AMERICAIN	27/06/2000	285		285					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
OMNIUM TAIE ALAISE	17/07/2000	225		225					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AMNIUM TAIE/HC/DIVE	11/07/2000	1 247		1 247					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TAF NAPPES/SERVIETT	13/07/2000	8 350		8 350					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LECLERC TERRINES	17/05/1999	27		27					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TAF TEXTILES NAPES	13/06/2001	597		597					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FAVOR TERRINES	26/05/1999	182		182					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CHABBERT PEIGNOIRS	29/06/2001	1 794		1 794					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FAVOR PLAT OVALE	26/05/1999	331		331					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

## ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
T6TEXTILES DRAPS SE	29/06/2001	1 958		1 958					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FAVOR RAMS COUVERTS	26/05/1999	30		30					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LECLERC MICRO ONDES	04/06/1999	56		56					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
C-FAVOR TROUSE RANG	28/05/2001	378		378					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LECLERC DIVERS CUIS	18/06/1999	13		13					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AFICOM SERVIETTE	05/03/2003	884		884					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MOUVANCE 12 VERRE B	26/05/1999	170		170					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LA LICORNE SERVI TA	06/08/1999	467		467					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BOVIDA FRITEUSE ELE	21/05/1999	251		251					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SN DIST MACHINE A C	29/11/2000	3 048		3 048					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SOMABO MACH A CAFE	20/12/2001	3 594		3 594					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
C-FAVOR CUTTER C-LE	05/12/2002	2 381		2 381					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MEDICA POUB P BALAS	21/05/1999	48		48					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LATITUDE CARAFE HEL	21/05/1999	28		28					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

**ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES****N° 2059-A**

Désignation

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
ALBERT 252 VERRES I	21/05/1999	345		345					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ST HILAIRE DSOUS CA	21/05/1999	461		461					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DARTY LAVE LINGE	26/05/1999	426		426					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LATITUDE 15 PICHETS	21/05/1999	379		379					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LECLERC CORBEILLE	11/06/1999	9		9					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CCL SECHE LINGE VED	23/07/2003	381		381					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LECLERC SECHE CHEVE	28/05/1999	22		22					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
B&L COUTEAU A BEURR	21/05/1999	68		68					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
COMIMEX DIST PAPIER	28/06/1999	535		535					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
B&L CARAF CAPITAINE	21/05/1999	304		304					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CARREFOUR MOULIN SE	22/05/1999	72		72					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CH FAVOR CHOPE GOBE	26/05/1999	65		65					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ST HILAIRE DSOUS CA	28/05/1999	328		328					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ADISCO 20 POUB BLAN	15/07/1999	205		205					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

## ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
CH FAVOR TASSES	30/06/1999	1 088		1 088					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
COMIMEX 21 DIST+BAL	28/06/1999	912		912					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ADISCO 2 ASPIRATEUR	06/07/1999	333		333					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CH FAVOR SOUCOUP E T	30/06/1999	541		541					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CH FAVOR DIVERS VAI	30/06/1999	941		941					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CH FAVOR SUCRIERS	20/07/1999	47		47					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CHOMETTE FAVOR VASS	08/07/2004	2 004		2 004					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ARPLEX PICHET CHROM	27/08/1999	48		48					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CASTELLI VERRES COG	31/08/1999	348		348					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
HABIAGUE 6 PICHETS	08/09/1999	219		219					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BODUM VERRES+CARRAF	14/09/1999	648		648					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SIA SOLIFLORE TROMP	21/05/1999	37		37					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CH & FAVOR ASSIETTE	26/05/1999	5 324		5 324					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FAVOR VERRE BARCARO	24/09/1999	350		350					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

## ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
FAVOR COUVERTS PISC	01/07/2001	5 666		5 666					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FAVOR COUVERTS PISC	01/07/2001	393		393					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FAVOR COUVERTS PISC	01/07/2001	765		765					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
C-FAVOR 168 TASSE M	14/06/2002	1 353		1 353					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
C-FAVOR VAISSELLE	28/03/2002	11 236		11 236					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
C-FAVOR ASSIETE PLA	10/06/2003	1 929		1 929					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TAF SERVIETTE BEGIQ	21/05/1999	1 164		1 164					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TAF NAPPES BELGIQUE	21/05/1999	3 701		3 701					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BRAGARD NARVICA BLA	21/05/1999	915		915					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BRAGARD AUTRES VETE	21/05/1999	1 566		1 566					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TAF MOLLETON SER EL	21/05/1999	963		963					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
OMNIUM TEXT METRE M	28/05/1999	129		129					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TAF LITEAUX BLANC	31/05/1999	168		168					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TAF TEXTILES LITS	10/06/1999	5 886		5 886					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

**ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES****N° 2059-A**

Désignation

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
HABITAT ESTIVA CHIL	02/08/1999	50		50					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TAF TEX SERVI-PEIGN	10/06/1999	6 402		6 402					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DE WITTE LIETAER LI	26/05/2004	5 092		5 092					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FROID 81 LAVE BATTE	04/07/2005	6 980		6 980					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MACHINE A GLACON	28/06/2006	3 100		3 100					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SODEM 2 T'ZLZ LCD SA	21/09/2007	1 036		1 036					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
METRO TRANCHEUSE D3	03/09/2008	620		620					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MORE 16 TELES NOIR	14/11/2008	5 991		5 991					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PRESSEFRUIT	16/12/2009	2 035		2 035					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
moto tracteur	26/05/2012	1 000		1 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ACHAT LINGE HOT	21/06/2010	8 094		8 094					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DIVERS PETITS LINGE	30/06/2013	2 716		2 716					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TELECOM 2 AMARYS275	21/05/1999	220		220					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TELECOM GALEO 4010	21/05/1999	201		201					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					



## ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
SEFI DERVEUR NT4/PI	21/05/1999	2 590		2 590					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SEFI POSTE DE W PEN	21/05/1999	945		945					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SEFI POSTE DE W PEN	21/05/1999	945		945					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SEFI POSTE DE W PEN	21/05/1999	945		945					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SEFI MODEM US ROBOT	21/05/1999	93		93					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BEZY RETROPROJECTEU	03/11/1999	304		304					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SEFI UC PENTIUM 1.3	16/10/2002	825		825					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DELL ORDI PORTABLE	11/08/2009	1 558		1 558					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FNAC ORDI PORTABLE	04/11/2009	604		604					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TELECOM GALEO 8100	20/05/1999	352		352					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FORACT TABLES KARTE	08/06/1999	5 520		5 520					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
F ACTU 5 LAMP HALOG	27/07/1999	762		762					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
F ACT 2 LAMP HALOGE	27/07/1999	304		304					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
F ACTU 3 LAMPES HAL	27/07/1999	457		457					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

**ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES****N° 2059-A**

Désignation

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
L MERLIN PARAS HOUS	21/07/2001	841		841					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
L MERLIN BAN DE SOL	21/07/2001	2 358		2 358					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
METRO TRANSAT	01/07/2001	975		975					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CASTO GUERIDONS	03/07/2001	949		949					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
2B DESIGN TABLES A	20/07/2001	434		434					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CARREFOUR TABLE OCT	21/07/2001	571		571					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ADH 20 FAUTEUIL	26/07/2005	1 029		1 029					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ADH 12 CHILLENNE KE	29/07/2005	753		753					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CHAISERIE LANDAISE	22/05/2006	1 918		1 918					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BAINS DE SOLEIL ROL	26/06/2011	3 937		3 937					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DACCA LAVETTE CHEFS	16/06/2014	117		117					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SITE VENT AUTAN	09/12/2015	3 680		3 680					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTE	14/01/2015	540		540					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AURUM CARAFE	12/03/2015	60		60					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

**ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES****N° 2059-A**

Désignation

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
VERRE BOURGOGNE	13/05/2015	186		186					
VERRE INAO	30/06/2015	76		76					
ORDI HP	27/03/2015	590		590					
FOR ACT 150 FAUTEUI	08/06/1999	9 604		9 604					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME</b> (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
	N-8					
N-9						
TOTAL 2						
<b>B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS</b> Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① \*.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés       }	4				
		5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES</u>												Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le : <u>01/01/2020</u> et clos le : <u>31/12/2020</u> Durée en nombre de mois <u>12</u>															
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>															
Effectifs moyens du personnel												YP	14		
Dont apprentis												YF			
Dont handicapés												YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale												RL			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>															
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												OA	669 923		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												OT	4 561		
<b>TOTAL 1</b>												<b>OX</b>	<b>674 485</b>		
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>															
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OH	77		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE	4 888		
Subventions d'exploitation reçues												OF			
Variation positive des stocks												OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI	90 019		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT			
<b>TOTAL 2</b>												<b>OM</b>	<b>94 985</b>		
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>															
Achats												ON	171 649		
Variation négative des stocks												OQ	22 346		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances												OR	93 248		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OW	68		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante												OY			
<b>TOTAL 3</b>												<b>OJ</b>	<b>287 312</b>		
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>															
Calcul de la Valeur Ajoutée												<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>		<b>OG</b>	<b>482 157</b>
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)												SA	482 157		
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>															
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.</b>															
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												EV	<input checked="" type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)												GX	674 485		
Effectifs au sens de la CVAE												EY	14		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)												HX			
Période de référence												GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
Date de cessation												HR	/ / / / / / / / / /		

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
3	

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 4 0 0 8 7 5 6 9 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

ADRESSE (voie) LIEU DIT SALETTES

CODE POSTAL 81140 VILLE CAHUZAC-SUR-VERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	38 625
---	----	---	--	----	--------

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique LE NET Prénom(s) DelphineNom marital  % de détention 20.02 Nb de parts ou actions 7 733

Naissance : Date 02/11/1970 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Adresse : N°  Voie Le Tassouen

Code Postal 31550 Commune AIGNES Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique CARRERE Prénom(s) AntoineNom marital  % de détention 19.99 Nb de parts ou actions 7 723

Naissance : Date 29/01/1985 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Adresse : N° 110 Voie avenue Raymond Naves

Code Postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2	(1)
3	

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 4 0 0 8 7 5 6 9 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

ADRESSE (voie) LIEU DIT SALETTES

CODE POSTAL 81140 VILLE CAHUZAC-SUR-VERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	38 625
---	----	---	--	----	--------

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique LE NET Prénom(s) LaurentNom marital  % de détention 19.99 Nb de parts ou actions 7 723

Naissance : Date 24071966 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Adresse : N°  Voie Le Béroutas

Code Postal 32200 Commune GIMONT Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique LE NET Prénom(s) SarahNom marital  % de détention 19.99 Nb de parts ou actions 7 723

Naissance : Date 10061989 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N° 40 Voie boulevard Gouvion Saint-Cyr

Code Postal 75017 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

3	(1)
3	

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 4 0 0 8 7 5 6 9 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

ADRESSE (voie) LIEU DIT SALETTES

CODE POSTAL 81140 VILLE CAHUZAC-SUR-VERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	38 625
---	----	---	--	----	--------

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique LE NET Prénom(s) PaulineNom marital  % de détention 19.99 Nb de parts ou actions 7 723

Naissance : Date 27021994 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Adresse : N°  Voie En vital

Code Postal 31380 Commune MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 4 0 0 8 7 5 6 9 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

ADRESSE (voie) LIEU DIT SALETTES

CODE POSTAL 81140 VILLE CAHUZAC-SUR-VERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032